

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :
en exercice : **15**
présents : **13**
votants : **13**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

OBJET : Décision modificative n° 2
Budget COMMUNE 2025 (M57)

Date de convocation du Conseil Municipal
le 2 décembre 2025

Délibération n° 2025 / 0048

Présents : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole - MEDINA Florent - SAINT PAUL Delphine - BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine - PLASSE Yohan- GUERINONI Brice - BERUJAT Amandine - JAILLER Philippe - MOLLON MELLETON Monique - BERNARD COQUIN Florence.

Absent excusé : RAPEAUX Hervé.

Absent : EXBRAYAT Maxime.

Secrétaire de séance : Monsieur Edgar VERNAY

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de modifier le budget COMMUNE 2025, afin de prévoir : la maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité des toilettes publiques, l'ajustement des travaux de toiture de l'église et des provisions pour créances douteuses, à savoir :

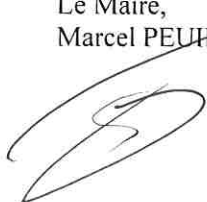
Dépenses		Recettes	
Investissement			
2031-141	+ 2.300,00 €		
2313-141	- 2.300,00 €		
2315-209	- 300,00 €		
21318-214	+ 300,00 €		
TOTAL	00,00 €	TOTAL	00,00 €
Fonctionnement			
6817	+ 350,00 €	6419	+ 350,00 €
TOTAL	+ 350,00 €	TOTAL	+ 350,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DIT** qu'il convient de modifier le budget communal 2025.
- **ACCEPTE** la proposition de modification faite ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 9 décembre 2025

Le Maire,
Marcel PEUILLON




Le secrétaire de séance,
Edgar VERNAY

